



LOT-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°47-2021-137

PUBLIÉ LE 2 AOÛT 2021

Sommaire

Direction départementale des territoires /

47-2021-08-02-00003 - Décision du directeur départemental des territoires donnant délégation de signature en matière de fiscalité de l'urbanisme (2 pages) Page 3

47-2021-08-02-00001 - Décision du directeur départemental des territoires donnant subdélégation de signature en matière d'administration générale (26 pages) Page 6

47-2021-08-02-00002 - Décision du directeur départemental des territoires donnant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (8 pages) Page 33

Direction départementale des territoires / Service environnement

47-2021-07-30-00004 - AP autorisant des épreuves de chiens de chasse (2 pages) Page 42

DREAL Nouvelle Aquitaine /

47-2021-07-22-00003 - Délégation de gestion entre la DDETS-PP du Lot-et-Garonne et la DREAL Nouvelle-Aquitaine (4 pages) Page 45

Direction départementale des territoires

47-2021-08-02-00003

Décision du directeur départemental des
territoires donnant délégation de signature en
matière de fiscalité de l'urbanisme

**Décision de délégation de signature aux agents de la DDT de Lot-et-Garonne
en matière de fiscalité de l'urbanisme**

Le Directeur départemental des territoires de Lot-et-Garonne

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité, ainsi que ses articles L. 520-1 à L. 520-11 relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance pour création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage en région Ile-de-France ;

Vu les articles R. 333-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la liquidation et à la détermination du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité ;

Vu notamment l'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental de l'équipement à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 7 juillet 2021 nommant Monsieur Romain GUILLOT, directeur départemental des territoires de Lot-et-Garonne à compter du 1^{er} août 2021 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Délégation générale de signature est donnée à Monsieur Philippe LEGRET en sa qualité de directeur départemental des territoires adjoint.

Délégation de signature à effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation :

- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous densité,
- de la redevance d'archéologie préventive,

est donnée à :

Monsieur Laurent TROIVILLE, chef du service Urbanisme Habitat, Monsieur Benjamin GLEMIN, adjoint au chef du service Urbanisme Habitat, et Monsieur Benoît DE LA ROCHEBROCHARD, chef de l'unité « application du droit des sols ».

Article 2 : Les Gestionnaires de Recette des Taxes CHORUS désignés, titulaires des licences sont :

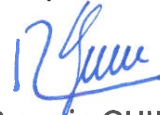
- Madame Nathalie BRUCKERT, Unité SUH/ADS.
- Madame Bernadette GARIN, Unité SUH/ADS.

Le Chef du SUH aura en charge l'établissement et la mise à jour de la liste des agents habilités dans l'application ADS2007 à la préparation des dossiers de taxes.

Article 3 : La présente décision prendra effet dès sa parution au recueil des actes administratifs de l'État dans le lot-et-Garonne.

Agen, le 2 août 2021

Le directeur départemental des territoires,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'R. Guillot', is positioned above the printed name.

Romain GUILLOT

Direction départementale des territoires

47-2021-08-02-00001

Décision du directeur départemental des
territoires donnant subdélégation de signature
en matière d'administration générale

Décision n°

donnant subdélégation de signature en matière d'administration générale

Le Directeur Départemental des Territoires
de Lot-et-Garonne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2021-07-15-00002 du 15 juillet 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Romain GUILLOT, directeur départemental des territoires de Lot-et-Garonne, en matière d'administration générale, à compter du 1^{er} août 2021,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2020-12-17-002 du 17 décembre 2020, portant organisation de la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne,

DÉCIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Romain GUILLOT, directeur départemental des territoires de Lot-et-Garonne, la délégation de signature est exercée pour l'ensemble des décisions mentionnées à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 47-2021-07-15-00002 du 15 juillet 2021 par Monsieur Philippe LEGRET, directeur départemental adjoint.

Article 2

Sous réserve des exceptions visées aux articles 3 à 6 ci-après, les chefs de service et leurs adjoints ainsi que les chefs d'unités, leurs adjoints et les agents désignés dans l'annexe 1, ont délégation de signature à l'effet de signer les correspondances et actes administratifs ressortant de leurs attributions fixées aux annexes 2 à 7.

Dans l'exercice d'un intérim, l'intérimaire dispose des mêmes délégations que celles du cadre qu'il remplace.

Pour les actes signés par délégation du Préfet, cette délégation s'exerce dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral sus-visé.

Sans préjudice de cette délégation, il appartient aux chefs de service délégataires de s'assurer de l'information du directeur par intérim sur les affaires d'importance notable, soit préalablement à la signature par eux-mêmes, soit en les soumettant à la signature de celle-ci.

Le directeur peut également se réserver la signature sur les affaires "signalées".

Article 3 - Habilitations

Les chefs d'unité peuvent, sous leur responsabilité, habilitier certains de leurs collaborateurs à l'effet de signer certains actes d'instruction des affaires dont ils ont la charge, dans le but de ne pas en retarder le déroulement et à condition que ces actes ou correspondances ne préjugent pas d'une décision administrative.

Le cadre de ces habilitations est précisé aux annexes 2 à 7. Chacune de ces habilitations sera adoptée en comité de direction sur proposition du chef de service fonctionnellement responsable, avant d'être applicable.

Article 4 - Cas des affaires concernant plusieurs services

La délégation de signature définie à l'article 1 ci-dessus est exercée par le chef de service ou d'unité fonctionnellement responsable, même dans les cas des affaires pouvant concerner d'autres services ou unités de la DDT. Il est de la responsabilité du délégataire de veiller à ce que ces services ou unités aient été associés au traitement de ces affaires, et à ce que les arbitrages éventuels aient été rendus au niveau adéquat.

Les précisions pratiques relatives au pilotage de telles affaires font l'objet de notes de service.

Par exception à l'article 1 ci-dessus, les chefs de service n'ont pas délégation de signature pour passer outre sur une réserve formulée par un autre chef de service, sauf pour application d'un arbitrage rendu en Comité de Direction (CODIR).

Article 5 - Gestion statutaire et information des personnels

Par exception à l'article 1 ci-dessus la signature est réservée à la direction pour toute décision statutaire de gestion du personnel ainsi que pour tout document d'information destiné à l'ensemble du personnel, ou à l'ensemble d'une ou plusieurs catégories statutaires du personnel.

Cette exception ne porte pas sur les actes de gestion fonctionnelle tels que les congés ordinaires, ni sur les actes pris conformément aux décisions prises en commissions statutaires ou en comité de direction.

Article 6 - Communications aux médias.

Par exception à l'article 1 ci-dessus, la transmission de documents aux organes de presse est réservée à la direction ou au chargé de la communication après accord du préfet.

Cette exception ne vise pas les publications légales attachées aux procédures administratives.

Article 7 - Dispositions communes à l'ensemble des services :

Les délégataires désignés à l'annexe 1 ont délégation de signature pour certifier conforme toute copie d'acte administratif dont la conservation relève de leur unité.

Article 8 : La décision n° 47-2021-06-01-00072 du 1^{er} juin 2021 donnant subdélégation de signature en matière d'administration générale est abrogée.

Article 9

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne, et publiée sur le site intranet de la DDT de Lot-et-Garonne.

Agen, le 2 août 2021

Le directeur départemental des territoires,



Romain GUILLOT

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE L'EXERCICE DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES
de la DDT de LOT et GARONNE**

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES RESPONSABLES

ANNEXE 2 : CONGÉS - DÉPLACEMENTS

ANNEXE 3 : SERVICE RISQUES SÉCURITÉ

ANNEXE 4 : SERVICE TERRITOIRES et DÉVELOPPEMENT

ANNEXE 5 : SERVICE URBANISME HABITAT

ANNEXE 6 : SERVICE ENVIRONNEMENT

ANNEXE 7 : SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

A N N E X E 1 – LISTE DES RESPONSABLES

Décision de délégation de signature interne

du 2 août 2021

Direction :

- Mme Christine CARBALLO, chargée de la communication et du suivi des dossiers transversaux
- M Christian RANDOULET, chargé de mission performance et gestion, CMPG

Service Territoires et Développement - STD

- M. Jérôme GEOFFROY, chef du Service Territoires et Développement
- M. Jean-Luc LESTRUHAUT, adjoint au chef de service Territoires et Développement, chef de l'unité Études et veille territoriale
- M. Gilles ANNE, chef de l'unité Connaissance des Territoires

Service Risques Sécurité - SRS

- M. Michel LAPOUYALERE, chef du Service Risques Sécurité
- M. Christophe CARPY, adjoint au chef de service Risques et Sécurité, chef de l'unité Éducation et Sécurité Routières
- M. Bernard BRIZARD, chef de l'unité Gestion de crise
- Mme Mary GERARDI, chef de l'unité Accessibilité Règles et Techniques de Construction.

Service Urbanisme Habitat - SUH

- M Laurent TROIVILLE, chef du service Urbanisme Habitat
- M Benjamin GLEMIN, adjoint au chef de service Urbanisme Habitat, chargé de mission conseils aux collectivités pour les politiques urbaines
- Mme Christine PAPINOT, chef de l'unité Habitat
- M. Adrien AUBRAS, chef de l'unité Atelier d'Urbanisme
- Mme Laurence LE GALL, adjointe Habitat public et Rénovation urbaine
- M Benoît DE LA ROCHEBROCHARD, chef de l'unité Application du Droit des Sols

Service Économie Agricole

- M. Émeric PILLET, chef du Service Économie Agricole
- Mme Béatrice GOMBERT, adjointe au chef de service Économie Agricole et chef de l'unité Productions Animales et Végétales
- M. Didier PELOSATO-METZ, chef de l'unité Vie des Exploitations
- Mme Véronique GRANDSEIGNE, chef de l'unité Politique Agricole Commune
- M. Eric DELBOS, chef de l'unité Gestion des Usagers - Coordination des Contrôles

Service Environnement

- M. Stéphane BOST, chef du service environnement
- M. Sébastien RICHARD, adjoint au chef de service, chef de l'unité Politique et Qualité de l'Eau
- M. Gérard FORATO, chef de l'unité Gestion et Entretien des Milieux Aquatiques
- Mme Véronique GRAFF, chef de l'unité Gestion Quantitative de l'Eau
- M. Jean-Paul BOUBEE, chef de l'unité Forêt, Chasse, Nature
- Mme Afsanée DONIS, cadre maîtrise d'ouvrage et pilotage des activités relatives à la qualité des eaux

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

A N N E X E 2 – CONGÉS - DÉPLACEMENTS

décision de délégation de signature interne du 2 août 2021

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chefs de service et d'unité	Observations
CONGÉS – DÉPLACEMENTS			
Congés annuels, jours de régulation, jours ARTT			
Des chefs de service	X		
Des autres agents		X	Chefs de service pour les congés des chefs d'unité, Chefs d'unité pour les congés des autres agents
Compte Épargne Temps (CET)			
Compte Épargne Temps des chefs de service	X		
Compte Épargne Temps des autres agents		X	Chefs de service pour les CET des chefs d'unité Chefs d'unité pour les CET des autres agents
Frais de Déplacement			
États de frais de déplacement des chefs de service	X		
États de frais de déplacement des autres agents		X	Chefs de service pour les frais de déplacement des chefs d'unité Chefs d'unité pour les frais de déplacement des autres agents
Frais de changement de résidence	X		

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

ANNEXE 3 – SERVICE RISQUES SÉCURITÉ

décision de délégation de signature interne du 2 août 2021

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef de service	Chef d'unité	Observations
ÉDUCATION ROUTIÈRE				
Délivrance, retrait, suspension des agréments pour l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière		X	SRS/ESR	
Délivrance, retrait, suspension des autorisations d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière		X	SRS/ESR	
Délivrance, retrait, suspension des agréments des associations qui s'appuient sur la formation à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle		X	SRS/ESR	
Délivrance de décisions prises lors de la section spécialisée de la commission départementale de la sécurité routière chargée de l'examen des agréments d'exploitation d'établissement d'enseignement de la conduite de véhicule à moteur		X	SRS/ESR	
Signature des conventions entre l'État et l'établissement d'enseignement relative aux prêts ne portant pas intérêt destinés aux formations à la conduite de véhicules de catégorie B et/ou A et à la sécurité routière		X	SRS/ESR	
Délivrance, retrait, suspension des autorisations d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière		X	SRS/ESR	
Délivrance, retrait, suspension des agréments des établissements chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière		X	SRS/ESR	
Délivrance de décisions prises lors de la section «formation des conducteurs responsables d'infractions» de la commission départementale de la sécurité routière ;		X	SRS/ESR	

Réalisation de tout acte de gestion relatif à la gestion de l'activité des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière et des établissements chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière		X	SRS/ESR	
Délivrance du label "qualité des formations au sein des écoles de conduite"		X	SRS/ESR	

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

ANNEXE 3 – SERVICE RISQUES SÉCURITÉ

décision de délégation de signature interne du 2 août 2021

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef de service	Chef d'unité	Observations
CIRCULATION ET SÉCURITÉ ROUTIÈRES				
Proposition au Préfet concernant l'implantation des radars fixes dans le Département.	X			
Proposition dans le cadre de la préparation du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).		X	SRS/ESR	
Avis du Préfet sur projets d'arrêtés du Président du Conseil Général et des maires sur leur réseau classé Réseau à Grande Circulation (RGC)		X	SRS/ESR	
Avis au Préfet sur projet d'arrêté préfectoral concernant le réseau autoroutier		X	SRS/ESR	
Avis au Préfet sur les demandes d'autorisations ou de déclarations de manifestations (sportives, culturelles, ...)		X	SRS/ESR	
Avis du Préfet sur projets d'aménagements sur le réseau classé RGC		X	SRS/ESR	
Transmissions des données issues de l'Observatoire de la Sécurité Routière (interne et externe)		X	SRS/ESR	

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

ANNEXE 3 – SERVICE RISQUES SÉCURITÉ

décision de délégation de signature interne du 2 août 2021

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef de service	Chef d'unité	Observations
TRANSPORTS				
Dérogation préfectorale exceptionnelle ou dérogation préfectorale individuelle (courte ou longue durée) délivrée pour les cas visés à l'article 5 de l'arrêté du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes (avis et arrêtés).		X	SRS/ESR	+ cadre de permanence
Recensement des entreprises dans le parc d'intérêt national des véhicules routiers prévu par l'arrêté ministériel du 5 août 1994 relatif à l'organisation, à la mise sur pied et au fonctionnement des parcs d'intérêt national des véhicules routiers		X	SRS/ESR	
PRÉVENTION DES RISQUES				
Avis du service en matière de prévention des risques		X	SRS/PR	Chef SRS/PR en l'absence du chef de service
Notification de dossiers de PPR après approbation par arrêté préfectoral	X			
Information du public sur les risques		X	SRS/PR	Chef SRS/PR en l'absence du chef de service
Aides octroyées sur le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) : conventions concernant des montants de subventions inférieurs à 200 000 € ;	X			

11

MARCHÉS FORMALISÉS AU-DELÀ DU SEUIL DE LA DIRECTIVE INTERNE ET DE L'ARRÊTÉ OSD AINSI QUE TOUS LES MARCHÉS SPS ET MAÎTRISE D'ŒUVRE

DCE, avis d'appel public à la concurrence, marchés, avenants, décisions de poursuivre, prolongation de délais, début des travaux	X			
Notification des marchés formalisés, avenants, actes spéciaux	X			
Avis d'attribution des marchés formalisés	X			
Lettres aux entreprises non retenues (procédures d'appel d'offres négociées, concours)	X			

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

ANNEXE 3 – SERVICE RISQUES SÉCURITÉ

décision de délégation de signature interne du 2 août 2021

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef de service	Chef d'unité	Observations
ACCESSIBILITÉ DES ERP - CONTRÔLE RÉGLEMENTATION CONSTRUCTIONS – CONTRÔLES SANTÉ BÂTIMENT – SÉCURITÉ BÂTIMENTS.				
Thème accessibilité des ERP				
Sous-commission d'accessibilité des ERP				
Convocation et Procès Verbal de réunion		X	SRS/ Accessibilité	+ Présidents de commissions accessibilité.
Convocation et Procès Verbal de visite		X	SRS/ Accessibilité	+ Présidents des commissions accessibilité.
Thème Contrôle Réglementaire Construction (CRC)				
Envoi lettre de demande de documents		X	SRS/ Accessibilité	
Convocation pour visite CRC		X		
Envoi lettre de mise en conformité sous délai contraint		X		
Envoi pour notification du rapport de visite		X		
Thème SATURNISME				
Consultation opérateurs en diagnostic		X	SRS/ Accessibilité	
Transmission diagnostic au Préfet pour notification		X		
Proposition de notification par le Préfet de mesures d'urgence en cas de défaillance du propriétaire		X		
Notification contrats		X		
Constataion et certification du service fait		X	SRS/ Accessibilité	

13

Thème Commissions de sécurité des ERP				
Avis sur dossier et Procès Verbal de visite		X	SRS/ Accessibilité	+ membres de l'unité Accessibilité (le chef du SRS est chargé de la désignation des agents chargés de représenter la DDT)
Accessibilité des logements, des établissements recevant du public et des services de transports publics.				
Tout acte et décision pris en application de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 et des décrets d'application n°2014-1326 et 2014-1327 du 5 novembre 2014.		X		

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

ANNEXE 4 – SERVICE TERRITOIRES ET DÉVELOPPEMENT

décision de délégation de signature interne du 2 août 2021

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef de service	Chef d'unité	Observations
INGÉNIERIE D'APPUI TERRITORIAL – STD/TEDD				
Courriers liés aux missions d'ingénierie		X		
Courrier précontentieux		X		
MARCHÉS FORMALISÉS AU-DELÀ DU SEUIL DE LA DIRECTIVE INTERNE ET DE L'ARRÊTÉ OSD AINSI QUE TOUS LES MARCHÉS SPS ET MAÎTRISE D'ŒUVRE				
DCE, avis d'appel public à la concurrence, marchés, avenants, décisions de poursuivre, prolongation de délais, début des travaux	X			
Notification des marchés formalisés, avenants, actes spéciaux	X			
Avis d'attribution des marchés formalisés	X			
Lettres aux entreprises non retenues (procédures d'appel d'offres négociées, concours)	X			
THÈME PUBLICITÉ				
Consultations		X	STD/EVT	

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

ANNEXE 5 – SERVICE URBANISME HABITAT

décision de délégation de signature interne du 2 août 2021

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef de service	Chef d'unité	Observations
SUH / HABITAT				
Décisions concernant les primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (PALULOS)		X	SUH/ Habitat	
Décisions concernant les prêts locatifs sociaux pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs sociaux (PLS)		X	SUH/ Habitat	
Décisions concernant les subventions et les prêts locatifs à usage social pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs sociaux (PLUS)		X	SUH/ Habitat	
Décisions concernant les subventions et les prêts locatifs d'insertion pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs sociaux (PLAI)		X	SUH/ Habitat	
Décisions concernant les subventions pour la création de places d'hébergement d'urgence		X	SUH/ Habitat	
Décisions concernant le prêt social location-accession (PSLA)		X	SUH/ Habitat	
Décisions concernant la location de logements ayant bénéficié d'une subvention ou d'un prêt aidé de l'Etat		X	SUH/ Habitat	
Signature et publication des conventions passées entre l'Etat et les organismes d'HLM, les propriétaires institutionnels, les particuliers en vue de l'attribution de l'APL		X	SUH/ Habitat	

Décisions concernant l'aliénation et le changement d'usage d'éléments du patrimoine HLM		X	SUH/ Habitat	
Correspondances rapports locatifs		X	SUH/ Habitat	
Courrier courant relatif au financement et courrier n'engageant pas le service		X	SUH/ Habitat	
HABITAT INDIGNE				
Secrétariat de la commission départementale de lutte contre l'habitat indigne (CDLHI)		X	SUH/ Habitat	Sauf courrier aux élus, signature du chef de service

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

ANNEXE 5 – SERVICE URBANISME HABITAT

décision de délégation de signature interne du 2 août 2021

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef de service	Chef d'unité	Observations
SUH/ SCOT, PLAN LOCAUX D'URBANISME ET CARTES COMMUNALES – SUH AU				
Consultation au nom du Préfet des services extérieurs de l'État, les services départementaux et communaux et les chambres consulaires afin de réunir les informations nécessaires à l'association de l'État dans l'élaboration ou la révision des plans locaux d'urbanisme et des cartes communales.		X	SUH/AU	
Transmission du projet d'arrêté préfectoral de carte communale au SG Préfecture		X		
Avis DDT sur les projets de modification, révisions allégées, mise en compatibilité		X		
Courriers divers : réponses aux particuliers, au cabinet du Préfet	X			
Transmission des porter à connaissance	X			
Dérogation à la règle d'urbanisation limitée en l'absence de SCOT	X			

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

ANNEXE 5 – SERVICE URBANISME HABITAT

décision de délégation de signature interne du 2 août 2021

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	chef de service	Chef d'unité	Observations
APPLICATION DU DROIT DES SOLS				
I - Décisions				
Compétence de l'État pour tous les projets visés à l'article L 422-2 et R 422-2 sauf avis divergents		X(1)	SUH/ADS(1)	(1) Sauf : - Tous permis de construire - CU et DP pour les ouvrages de productions de transport de distribution et de stockage d'énergie (R422-2b)
II - Achèvement des travaux				
Attestation de non-opposition à la déclaration d'attestation d'achèvement et de conformité des travaux (article R 462-10)		X(1)	SUH/ADS	Le signataire est le même que celui qui a signé la décision
FISCALITÉ DE L'URBANISME				
Fait générateur avant le 1 ^{er} mars 2012 pour TLE, TDENS, TDCAUE et RAP (articles L 332-6.1 ou L 332-9)		X	SUH/ADS	

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

ANNEXE 6 – SERVICE ENVIRONNEMENT

décision de délégation de signature interne du 2 août 2021

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef de service	Chef d'unité	Agent	Observations
SE / GESTION ET POLICE DE L'EAU DANS LE DOMAINE DES EAUX SUPERFICIELLES ET DES EAUX SOUTERRAINES :					
Autorisations d'occupation temporaire du domaine public, dans le cas où aucune des parties ou des tiers intéressés n'a élevé d'objection aux redevances domaniales		X			
Consultations des services fiscaux		X			
Autorisations de travaux sur le domaine public fluvial		X			
Actes d'administration de conservation du domaine public		X			
Transferts de gestion et superpositions d'affectations signatures de la convention et du PV (Code du domaine de l'État)	X				
Autorisations de manifestations nautiques		X			
Avis à la batellerie et mesures temporaires		X			
Autorisation d'exploitation des bateaux à passagers		X			
Mesures pour assurer le libre écoulement des eaux		X			
Déclaration d'intérêt général		X			
Instruction des procédures IOTA		X			
Décisions relatives à des projets relevant d'examens au cas par cas relevant du niveau départemental (loi Essoc)		X			
Dispositions propres aux cours d'eau non domaniaux		X			
Mesures et sanctions administratives relatives à la police de l'eau		X			
Sanctions pénales relatives à la police de l'eau	X				
Agrément des vidangeurs des installations d'assainissement non-collectif		X			

20

Authentification des mairies pour l'accès à la plate-forme de télédéclaration en ligne des forages domestiques		X			
Arrêtés de restrictions ou de limitation de prélèvement d'eau et abrogation des mesures de limitation	X				
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DES ASP :					
Contrôle de légalité budgétaire et des délibérations, constitutions, transformations, modifications et dissolutions des Associations Syndicales de Propriétaires (ASP)		X	X*	X*	* en cas d'absence du chef de service ou de la personne chargée de l'intérim
SE/GESTION ET POLICE DE LA PÊCHE					
Organisation de concours de pêche sur cours d'eau de première catégorie		X			
Licences individuelles de pêche, professionnels, amateurs, engins et filets		X			
Autorisations de pêche à l'anguille pour les pêcheurs professionnels					
Dérogations de pêche aux heures interdites par l'article R. 436-13 du Code de l'environnement		X			
Régime des enclos piscicoles et piscicultures		X			
Régime de capture, transport ou vente de poissons, à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques		X			
Sanctions pénales relatives à la police de la police de la pêche en eau douce		X			
Agréments des garde pêche et mesures nominatives liées aux AAPMA		X			
SE / CHASSE					
Arrêtés individuels plans de chasse		X			
Autorisations relatives à la chasse au vol		X			
Autorisations de filets pour la chasse à la palombe		X			
Autorisations d'ouverture des établissements d'élevage de gibier		X			

Attestation de meute		X			
Agrément des piégeurs		X			
Agrément des garde-chasse particuliers		X			
Régime des battues administratives concernant les espèces suivantes : Renards et autres nuisibles, tourterelles, autres espèces de gibier		X	X*		* en cas d'absence du chef de service ou de la personne chargée de l'intérim
Destruction des animaux nuisibles – droits des particuliers		X	X*		* en cas d'absence du chef de service ou de la personne chargée de l'intérim
Régime de modification de territoire et de réserve des Associations Communales de Chasse Agréées		X			
Régime de reprise du gibier vivant en vue du repeuplement		X			
Licences de chasse du gibier d'eau		X			
Régime de comptage avec source lumineuse		X			
Régime de capture de palombes à des fins scientifiques		X			
Dérogation aux interdictions de destructions accordées par les Préfets concernant les grands cormorans		X			
SE / NATURE					
Gestion des crédits Natura 2000		X			
MARCHÉS FORMALISÉS AU-DELÀ DU SEUIL DE LA DIRECTIVE INTERNE ET DE L'ARRÊTÉ OSD AINSI QUE TOUS LES MARCHÉS SPS ET MAÎTRISE D'ŒUVRE					
DCE, avis d'appel public à la concurrence, marchés, avenants, décisions de poursuivre, prolongation de délais, début des travaux	X				
Notification des marchés formalisés, avenants, actes spéciaux	X				
Avis d'attribution des marchés formalisés	X				
Lettres aux entreprises non retenues (procédures d'appel d'offres négociées, concours)	X				

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

ANNEXE 6 – SERVICE ENVIRONNEMENT

décision de délégation de signature interne du 2 août 2021

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef de service	Observations
SE / FORETS			
Approbation des projets de statuts et de diverses décisions administratives concernant les groupements forestiers		X	
Régimes des défrichements, plantations après défrichement		X	
Gestion des aides à l'investissement forestier		X	
Distraction du régime forestier des bois des collectivités R 214-30 et 31		X	
Régime spécial administratif de coupe		X	
Délivrance de certificat mutation à titre gratuit dit «Amendement MONICHON»		X	
Délivrance du certificat ISF (Impôt Solidarité Fortune)		X	
Aides au boisement de terres agricoles		X	
Acte de mainlevée d'hypothèque		X	
Autorisations de brûlage dirigé		X	

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

ANNEXE 7 – SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE

décision de délégation de signature interne du 2 août 2021

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef de service	Observations
STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES :			
Aides aux agriculteurs en difficulté	X		
PIDIL (Programme d'Initiatives pour le Développement et les Installations Locales) et FICIA		X	
Gestion de l'agrément des GAEC		X	
Délivrance des attestations pour les résidents étrangers		X	
Procédure de contrôle des structures des exploitations agricoles		X	
Aides aux exploitations agricoles au titre du PDR Nouvelle-Aquitaine		X	
FERMAGES :		X	
Arrêté annuel constatant les valeurs maximales et minimales des loyers selon l'indice national des fermages		X	
Autorisation de résiliation partielle d'un bail sur des parcelles dont la destination agricole peut être changée		X	
Arrêté préfectoral fixant la superficie maximale de reprise par un bailleur en vue de la construction d'une maison d'habitation		X	
DOMAINE PRODUCTION ANIMALE :			
Composition de la Commission départementale d'identification		X	

Nomination des membres professionnels des commissions de cotation		X	Nomination des membres professionnels des commissions de cotation
POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE :			
Gestion des aides végétales et animales dans le cadre de la politique agricole commune (1 ^{er} et 2 ^{ème} pilier) et des contrôles qui leur sont associées		X	Gestion des aides végétales et animales dans le cadre de la politique agricole commune (1 ^{er} et 2 ^{ème} pilier) et des contrôles qui leur sont associées

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

ANNEXE 7 – SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE

décision de délégation de signature interne du 2 août 2021

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef de service	Observations
RÉGIME D'INDEMNISATION DES CALAMITES AGRICOLES :			
Désignation et convocation des membres des missions d'enquête		X	
Instruction des dossiers dans Calamnat		X	
AIDES CONJONCTURELLES :			
Instruction de dossiers et signature des lettres de rejet	X	X	
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DES AFR :			
Contrôle de légalité budgétaire et des délibérations, constitutions, transformations, modifications et dissolutions des Associations Foncières de Remembrement (AFR)		X	

Direction départementale des territoires

47-2021-08-02-00002

Décision du directeur départemental des
territoires donnant subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire

Décision n°

donnant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et marchés publics

**Le Directeur Départemental des Territoires
de Lot-et-Garonne,**

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2021-07-15-00003 du 15 juillet 2021 donnant, à compter du 1^{er} août 2021, délégation de signature à Monsieur Romain GUILLOT, directeur départemental des territoires de Lot-et-Garonne, en qualité d'ordonnateur secondaire des dépenses et recettes de l'État et leur programmation, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de recettes et de dépenses imputées sur les missions et programmes relevant :

- du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation;
- du ministère de la Transition Écologique;
- du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales;
- du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance;
- du ministère de l'Intérieur;
- du Fonds National de garantie des calamités agricoles ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2020-12-17-002 du 17 décembre 2020, portant organisation de la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne,

Vu la circulaire du 19 octobre 2010, conjointe MEEDDM/MAAP, relative aux attributions des services délégants dans la chaîne de la dépense ;

Vu la délégation de gestion qui fixe les principes et le champ d'intervention pour les actes d'ordonnancement secondaire gérés dans CHORUS ;

Vu le contrat de service qui précise les modalités de fonctionnement entre le Centre de Prestations Comptables Mutualisées (CPCM) et la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne ;

DÉCIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Romain GUILLOT, directeur départemental des territoires de Lot-et-Garonne, la délégation de signature est exercée pour l'ensemble des décisions mentionnées à l'article 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n° 47-2021-07-15-00003 par Monsieur Philippe LEGRET, directeur départemental adjoint.

Article 2

Délégation de signature est accordée aux chefs de service et agents désignés en annexe, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- ❖ Les engagements juridiques pour la signature des marchés publics passés suivant une procédure adaptée, lorsque leur montant est inférieur au montant défini en annexe ; (bon ou lettre de commande, marchés formalisés en procédure adaptée),
- ❖ Les engagements juridiques, subventions, conventions et décisions de toute nature, à passer en dehors du cadre du code des marchés publics, lorsque leur montant est inférieur au montant défini en annexe.
- ❖ Les pièces de constatation, de service fait et de dépenses de toutes natures.

et de renseigner :

- ❖ enquêtes diverses sur programmation et consommation de crédits (AE/CP),
- ❖ demander subdélégation AE/CP.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, la délégation de signature octroyée au chef de service est donnée à l'adjoint ou intérimaire désigné.

Article 3

Pour chacun des programmes du budget général, la liste des agents recevant délégation de signature à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les engagements juridiques de toute nature, la constatation et le service fait, est précisée en annexe au présent arrêté.

Les engagements juridiques sont, sauf dérogation aux règles de flux de la dépense CHORUS, dématérialisés par des « formulaires CHORUS », saisis dans GALION ou CHORUS-DT pour être transmis au CPCPM avec les pièces justificatives correspondantes. Lorsque le montant est supérieur à 90 000 euros, la signature de la directrice est requise et organisée comme suit :

- Si le Visa préalable du contrôle financier n'est pas requis, l'acte est mis à la signature de la directrice et le dossier est ensuite validé par le chef de service responsable du dossier, ou le « valideur » désigné.
- Si le Visa préalable du contrôle financier est requis, le dossier est présenté pour avis à la directrice, saisi dans chorus formulaire et validé par le chef de service responsable ou le « valideur » désigné. Au retour du visa du contrôle financier, le dossier est mis à la signature du directeur.

Article 4

- **Service Urbanisme Habitat (SUH) :**

Le SUH est «service métier» pour le programme 135 – Urbanisme Territoire et Amélioration de l'Habitat.

- **Service Environnement (SE) :**

Le SE est «service métier» pour les programmes : 113 – Urbanisme, paysages, eau et biodiversité, et 149- Forêt.

- **Service Risques et Sécurité (SRS) :**

Le SRS est «service métier» pour les programmes : 181 – Prévention des Risques et 207 - Sécurité et Éducation Routière.

- **Service Territoires et Développement (STD) :**

Le STD est «service métier» pour le programme 203 – Infrastructures et Services de Transports.

Le classement des pièces comptables et la tenue des dossiers afférents sont de la responsabilité de chaque service délégataire suivant les règles et procédures en vigueur. Il en est de même pour les archives qui sont prises en charge par chaque service respectif.

L'annexe du présent arrêté fixe la liste des agents ayant délégation de signature et précise les programmes concernés, le type de formulaire, le rôle (prescripteur, valideur) et les domaines respectifs d'intervention de chacun.

Pour l'ensemble des actes passés, la signature de l'acte juridique et/ou sa notification au tiers doivent être précédées par l'enregistrement de l'engagement juridique dans Chorus afin de s'assurer de la disponibilité effective des moyens en autorisations d'engagements (AE).

Article 5

La signature des délégataires est accréditée auprès du comptable public assignataire de la Gironde.

Article 6

La décision de délégation interne de signature n° 47-2021-06-01-00073 du 1^{er} juin 2021 du directeur départemental des territoires par intérim, en matière d'ordonnancement secondaire et marchés publics est abrogée.

Article 7

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne et sur le site intranet de la DDT de Lot-et-Garonne.

Agen, le 2 août 2021

Le directeur départemental des territoires,


Romain GUILLOT

BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT – ET COMPTES SPÉCIAUX

ANNEXE à la décision de subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire et marchés publics

du 2 août 2021

A- LISTE DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES

- 113 – PEB- Urbanisme, paysages, eau et biodiversité ;
- 135 – UTAH- Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
- 149 – Forêt
- 181 – PR - Prévention des risques ;
- 203 – IST- Infrastructures et Services de Transports
- 207 – SER - Sécurité et éducation routières ;
- 215 – CPPA - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ;
- 217 – CPPE - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie ;
- 723- Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État
- Compte 461-71 - Fonds national de garantie des calamités agricoles

B - LISTE DES AGENTS DÉLÉGATAIRES HABILITÉS À PASSER COMMANDES ET À CONSTATER LE SERVICE FAIT :

Programmes : 113 – PEB ; 135 – UTAH ; 181 – PR ; 203 – IST ; 207 – SER ; 215 – CPPA ; 217 – CPPE ; 723 ; 149 – FNGCA

Service - Agent : Nom Prénom	Qualité	Type de formulaire			Profil Chorus DT		Délégation signature	Programmes	Domaine spécifique d'exercice de la délégation
		Demande d'achat	Demande de subvention	Constatation du service fait	Validation	Saisie et Validation			
Direction									
M Christian Randoulet	Chargé de mission performance et gestion	0	0	0	0	0	90 000,00	135 - 723- 207 - 215 - 217 - 181- 113 - 149- 203	Tous services et actes DDT
M Laurent Lachenaud	Assistant au chargé de mission performance et gestion	0	0	0				135 - 723- 207 - 215 - 217 - 181- 113 - 149- 203	Chorus formulaire
Service Risques et Sécurité (SRS)									
M. Michel Lapouyalère	Chef de service	0	0	0	0	0	90 000,00	181 – 207	Toutes actions et actes du service pour le domaine concerné
M. Christophe Carpy	Adjoint au chef de service	0	0	0	0	0	90 000,00	181 – 207	Toutes actions et actes du service pour le domaine concerné
Mme Hélène Provost	Chargée de Prévention des risques	0	0	0	0	0	50 000,00	181 – 207	Chorus formulaire
Mme Patricia Ruggeri	Assistante à l'ESR	0	0	0	0	0	50 000,00	181 – 207	Chorus formulaire
Service Environnement (SE)									
M. Stéphane Bost	Chef de service	0	0	0	0	0	90 000,00	113 - 149	Toutes actions et actes du service pour le domaine concerné
M. Sébastien Richard	Adjoint au chef de service	0	0	0	0	0	90 000,00	113 - 149	Toutes actions et actes du service pour le domaine concerné
Mme Valérie Fournier	Assistante au chef de service	0	0	0	0	0		113	Chorus formulaire
Mme Sylvie Rigal	Chargée des aides forestières	0	0	0	0	0		149	Chorus formulaire

Service Économie Agricole (SEA)												
M. Émeric Pillot	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000,00	FNGCA-149	Toutes actions et actes du service pour le domaine concerné
Mme Béatrice Gombert	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000,00	FNGCA-149	Toutes actions et actes du service pour le domaine concerné
Service Territoires et Développement (STD)												
M. Jérôme Geoffroy	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000,00	203	Toutes actions et actes du service pour le domaine concerné
M. Jean-Luc Lestrubaut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000,00	203	Toutes actions et actes du service pour le domaine concerné

Formulaires "métier" – Programme 0135- UTAH – Urbanisme Territoires et Amélioration de l'Habitat

Le programme UTAH fait l'objet de deux interfaces avec CHORUS :

- GALION (GA) : pour tous les actes traités en gestion dans l'outil GALION-Web (Dossiers de subvention LLS).
- CHORUS-Formulaire (CF) pour tous les autres actes : Urbanisme, Contentieux, Études Générales et LHI notamment.

Agent : Nom Prénom	Qualité	Type de formulaire			Profil			Programme	Domaine spécifique d'exercice de la délégation
		Demande d'achat CF et GA	Demande de subvention CF et GA	Constatation du service fait CF et GA	Validation CF et GA	Saisie et Validation CF et GA	Montant (seuil)		
Service Urbanisme Habitat (SUH)									
M. Laurent Troiville	Chef du service	0	0	0	0	0	0	135	
M. Benjamin Glémin	Adjoint au chef de service	0	0	0	0	0	0	135	Chorus formulaire
Mme Christine Papinot	Chef de l'unité Habitat	0	0	0	0	0	0	135	
M. Adrien Aubras	Chef de l'unité Atelier d'urbanisme	0	0	0	0	0	0	135	Chorus formulaire
Service Territoires et Développement (STD)									
M. Jérôme Geoffroy	Chef du service	0	0	0	0	0	0	135	Chorus formulaire
M. Jean-Luc Lestraubaut	Adjoint au chef de service	0	0	0	0	0	0	135	Chorus formulaire

O : Oui
N : Non

Direction départementale des territoires

47-2021-07-30-00004

AP autorisant des épreuves de chiens de chasse

**Arrêté préfectoral N°
Autorisant des épreuves de chiens de chasse**

Le préfet de Lot-et-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L. 420-3 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 21 janvier 2005 modifié par l'arrêté du 15 novembre 2006 fixant certaines conditions de réalisation des entraînements, concours et épreuves de chiens de chasse ;

Vu L'arrêté préfectoral n° 47-2021-05-26-00001 du 26 mai 2021 nommant M. Philippe LEGRET directeur départemental des territoires de Lot-et-Garonne par intérim.

Vu L'arrêté préfectoral n° 47-2021-05-27-00003 du 2 mai 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe LEGRET directeur départemental des territoires de Lot-et-Garonne par intérim, en matière d'administration générale.

Vu La décision en date du 1er juin 2021 donnant subdélégation de signature en matière d'administration générale.

Vu la décision du directeur départemental des territoires par intérim en date du 16 juillet 2021 désignant M. Sébastien RICHARD pour assurer l'intérim du chef de service.

Vu la demande reçue en date du 9 juillet 2021 par laquelle Monsieur Benoît BENSE, co-président de la société de chasse de Cuq, sollicite l'autorisation d'organiser un concours de chasse sur cailles des blés non tirés, le 7 août 2021 ;

Sur la proposition du Directeur Départemental des Territoires par intérim ;

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Benoît BENSE, co-président de la société de chasse de Cuq, est autorisé à organiser un concours de chasse en milieu naturel pour des chiens d'arrêts du groupe 7, sur les terrains dont il a obtenu l'accord des propriétaires sur la commune de Cuq.

Article 2 : Cette autorisation est accordée pour la journée du 7 août 2021 et aux conditions suivantes :

Le concours aura lieu uniquement sur cailles des blés et les oiseaux ne seront pas tirés. Le nombre de chiens sera au maximum de 15.

Article 3 : Toutes précautions devront être prises pour qu'au cours des exercices les chiens ne puissent capturer ou détruire le gibier.

Article 4 : L'intéressé sera responsable vis-à-vis des tiers de tous les dommages qui pourraient être causés, notamment aux animaux domestiques et aux cultures. Il devra à tout moment se soumettre au contrôle qui pourrait être effectué par les agents de l'Office Français de la Biodiversité et les gendarmes.

Huit jours avant la tenue de la manifestation, doivent être transmis à la Direction Départementale des Territoires ainsi qu'à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de Lot-et-Garonne la liste et les numéros d'identification des chiens qui participent.

Conformément à la réglementation sanitaire, les certificats sanitaires et de vaccination doivent être tenus à la disposition des services de contrôle lors de la manifestation.

Article 5 : Les participants devront se conformer aux règles de sécurité établies par les organisateurs de la manifestation.

Article 6 : Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Préfet. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, en cas de recours gracieux, à compter de la réponse ou du rejet implicite de l'autorité compétente.

Article 8 : Le Secrétaire Général de la préfecture, le Directeur Départemental des Territoires par intérim, la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations, le Maire de la commune concernée, le Chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Lot-et-Garonne, le Président de la fédération départementale des chasseurs de Lot-et-Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

✓ Agen, le 30 juillet 2021

Pour le chef du service environnement,
l'adjoint,



Sébastien RICHARD

DREAL Nouvelle Aquitaine

47-2021-07-22-00003

Délégation de gestion entre la DDETS-PP du
Lot-et-Garonne et la DREAL Nouvelle-Aquitaine



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle-Aquitaine**

**Direction départementale de l'emploi, du
travail, des solidarités et de la protection
des populations de Lot et Garonne**

Délégation de gestion

Vu le décret 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État modifié par le décret n°2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier,

Vu l'arrêté du Préfet du département de Lot et Garonne portant délégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire,

Vu l'article 9 du décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives instituant la continuité du fonctionnement de l'administration,

Considérant que la plate-forme régionale Chorus « MAA-MTE-MCT-MM » dénommée Centre de prestations comptables mutualisées (CPCM) est placée sous l'autorité de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine,

Entre

La direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Lot et Garonne, représentée par sa directrice, désignée sous le terme de "délégrant", d'une part,

Et

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine, représenté par son directeur, désigné sous le terme de "délégataire", d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la délégation

Dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégrant confie au délégataire la gestion dans Chorus des opérations détaillées à l'article 2 de la présente délégation des programmes

figurant dans l'arrêté en vigueur du Préfet du département de Lot et Garonne portant délégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire.

Un contrat de service conclu entre le délégant et le délégataire précise les engagements réciproques, le cadre et les modalités de fonctionnement entre les services.

Le contrat de service est transmis pour information au Préfet et au comptable assignataire de rattachement.

Article 2 : Prestation confiée au délégataire

Le délégataire est chargé de la gestion des opérations financières et comptables des dépenses et des recettes.

La délégation porte sur l'engagement des dépenses et des recettes, à partir des demandes exprimées et présentées par le service prescripteur, sur la liquidation et l'établissement de l'ordre de payer.

Elle emporte exercice des fonctions techniques d'ordonnateur secondaire du délégant. La DREAL organise la subdélégation au profit des agents du service délégataire disposant d'un rôle de validation dans Chorus.

Le délégataire assure pour le compte du délégant les actes de gestion suivants :

- Il saisit et valide les engagements juridiques (conventions, marchés, autres ...).
- Il réalise la saisine de l'avis préalable du contrôleur financier selon les seuils définis respectivement par l'administrateur régional des finances publiques, et l'ordonnateur secondaire de droit dans l'arrêté préfectoral de délégation de signature.
- Il centralise la réception de l'ensemble des factures.
- Il enregistre la certification du service fait.
- Il instruit, saisit et valide les demandes de paiement.
- Il saisit et valide les engagements de tiers et les titres de perception.
- Il assure la réalisation des écritures d'inventaire (recensement des charges à payer...), et procède aux travaux de fin de gestion (bascule...).
- Il tient la comptabilité auxiliaire des immobilisations.
- Il met en œuvre le contrôle interne comptable de 1er niveau au sein de sa structure.
- Il assiste le délégant, en liaison avec les référents régionaux contrôle interne du MAA, MTE, MCT et MM en région dans la mise en œuvre du contrôle interne comptable au sein de son service.
- Il réalise l'archivage des pièces qui lui incombent.

Le délégant reste responsable, dans le cadre de la délégation de signature de l'ordonnateur secondaire :

- de la décision de dépenses et recettes ;
- de la notification des bons de commande émanant de Chorus aux fournisseurs ;
- de la constatation du service fait ;
- du pilotage des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ;
- du contrôle des pièces transmises au CPCM à l'appui des demandes ;
- de l'archivage des pièces qui lui incombent.

Le délégant n'engage pas de dépense sans validation préalable de l'engagement juridique dans CHORUS et respecte les règles de la commande publique.

Il s'oblige à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission. Le contrat de service et ses annexes précisent les éléments attendus.

Article 3 : Obligations du délégataire

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document.

Le délégataire prévoit les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations qui relèvent de ses attributions. Il met en œuvre les règles de qualité comptable et s'engage à informer le service délégant des prestations réalisées pour son compte. Il avertit sans délai le délégant en cas d'indisponibilité des crédits.

Le délégataire rend compte de sa gestion au service délégant.

A l'expiration de la délégation, il remet au délégant les pièces justificatives en sa possession.

Article 4 : Obligations du délégrant

Le délégrant s'engage à programmer les crédits nécessaires à l'exécution des dépenses et à fournir en temps utile tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission. Ces éléments sont précisés dans le contrat de service.

Article 5 : Modification du document

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution du présent document, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant approuvé par le Préfet.

Un exemplaire de l'avenant est transmis aux autorités destinataires de la délégation de gestion.

Article 6 : Durée, reconduction et résiliation du document

Le présent document prend effet lors de sa signature par l'ensemble des parties concernées. Il est établi à compter du 1^{er} avril 2021 et reconduit tacitement, d'année en année.


Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, par notification écrite, à l'initiative d'une des parties signataires, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois et de l'information du comptable assignataire, du contrôleur financier et de l'ordonnateur secondaire de droit.

La convention de délégation de gestion est transmise au contrôleur financier (DRFIP Nouvelle-Aquitaine) et au comptable assignataire de la dépense identifié par l'arrêté d'assignation comptable en vigueur.


Ce document est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de Lot et Garonne.

Fait à Poitiers, le **22 JUL. 2021**

Le délégant,
La directrice de la DDETSPP de Lot et Garonne
La directrice de la DDETSPP
de Lot-et-Garonne


Frédérique HENRION

Le délégataire,
La directrice de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

La Directrice Régionale

Alice-Anne MÉDARD

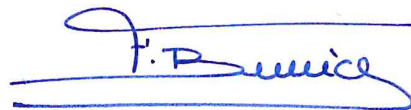
Le Préfet de département,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

680


Morgan LANGUY

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine



Fabienne BUCCIO